

## **Table des Matières**

A.	Introduction .....	2
B.	Organisation et actions pédagogiques .....	3
1-	Organisation pédagogique par degré .....	3
a)	Le 1 <sup>er</sup> degré : .....	3
➤	Plan d'Actions Collectives .....	3
➤	Plan Individualisé d'Apprentissages.....	5
b)	Le 2 <sup>e</sup> degré de transition ou de qualification .....	5
c)	Le 3 <sup>e</sup> degré de transition ou de qualification .....	6
2-	Caractéristiques des épreuves de Qualification.....	6
➤	Obligations et droits des élèves .....	7
➤	Composition et fonctionnement du jury de qualification .....	7
➤	Motivation des décisions.....	7
3-	Réussite de l'année : CESS et Qualification .....	8
4-	Modalités d'évaluation.....	8
5-	Stages.....	9
6-	Les remédiations.....	11
7-	Actions .....	12
➤	Formation continuée des enseignants.....	12
➤	Activités du Lycée.....	12
➤	Initiatives prises en matière de Citoyenneté .....	13
➤	Activités sportives .....	13
➤	Projets internationaux.....	13
➤	Démarches favorisant l'intégration et l'orientation des élèves .....	14
➤	Activités promotionnelles.....	14
➤	ASBL .....	14
8-	Collaboration avec les parents.....	14

## A. Introduction

---

Le Lycée technique provincial Jean Boets tient son nom d'un ancien Directeur Général de l'Enseignement de la Province de Liège. Il est pourtant généralement plus connu sous le nom de « Hullos » ou Ecole de Puériculture.

Les formations spécifiques que le Lycée propose dans les domaines scientifique, paramédical, social et pédagogique, permettent à chacun de s'ouvrir aux réalités de la vie dans le souci permanent du respect de soi et du bien-être de l'autre.

Sa situation géographique le situant à proximité du centre-ville lui confère une place de choix dans son intégration de la vie culturelle de la Cité ardente et permet ainsi à ses professeurs et élèves d'enrichir perpétuellement leurs savoirs.

Le Lycée technique provincial Jean Boets a pour objectif prioritaire de former le jeune à une relation de qualité. Par son dynamisme et son professionnalisme, la Communauté Educative se donne pour mission de conduire le jeune au maximum de ses potentialités, de l'amener à une pleine autonomie dans sa vie personnelle, en tant qu'artisan de son propre devenir et citoyen responsable.

La formation dispensée par le Lycée s'établit au travers de 5 grands objectifs :

- ACCUEILLIR, *pour se connaître, pour conforter, pour rassurer ;*
- CHOISIR, *pour découvrir, pour construire l'avenir, pour s'épanouir ;*
- FORMER, *pour progresser, pour qualifier, pour se dépasser ;*
- EDUQUER *à la santé, à la citoyenneté, à la solidarité ;*
- REUSSIR *pour s'intégrer, pour se réaliser, pour être autonome.*

Ces 5 objectifs sous-tendent notre projet d'établissement. Celui-ci consiste en la concrétisation du projet éducatif et pédagogique de notre Pouvoir organisateur, la Province de Liège, en tenant compte des réalités spécifiques de notre école. L'école contribue également à la prise en compte et la réalisation des objectifs de développement durable dans l'exercice de ses missions d'enseignement et dans son fonctionnement interne.

L'essentiel de notre enseignement vise le développement de la créativité, de l'esprit critique, de la rigueur scientifique, au travers une formation, technique (de transition ou de qualification) et professionnelle (aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés), le Lycée assurant un enseignement secondaire dès la 1<sup>ère</sup> année commune.

Afin de dynamiser notre Projet d'Etablissement qui vise à faire de nos élèves des adultes responsables, tolérants et créatifs, il faut prioriser tous les modes de communication internes et externes.

Chaque membre de la Communauté Educative est l'acteur d'un apprentissage qui ne pourra se finaliser qu'en agissant en complémentarité avec la Famille, dans le respect des différences.

Les formations proposées par le Lycée soulignent la nécessité d'être et de rester en bonne santé et de respecter l'environnement. Pour atteindre cet objectif, des activités originales sont organisées en collaboration avec des Partenaires extérieurs. Le bien-être de nos étudiants est essentiel.

Amener le jeune à être un citoyen responsable constitue une de nos priorités.

Le Conseil des Elèves, en participant aux décisions relatives à la vie de la Communauté Scolaire, est une illustration vécue quotidiennement de l'apprentissage de la Démocratie.

Dans ce cadre, les élèves du 1<sup>er</sup> degré se rendent aux Territoires de la mémoire ; ceux de 4<sup>o</sup> année visitent les Institutions démocratiques belges et européennes, ceux de 5<sup>o</sup> année se rendent au fort de Breendonck.

Plus généralement, des rencontres avec les milieux associatifs, des visites des diverses Institutions Européennes, Fédérales, Régionales, Communautaires, Provinciales et Communales ont lieu régulièrement.

L'ouverture du Lycée sur l'Europe se traduit par des échanges internationaux qui permettent à nos élèves d'approcher d'autres cultures. De même, toute activité extérieure à vocation linguistique, culturelle, ou scientifique est privilégiée par le biais de voyages, de visites, de séjours pédagogiques en Belgique et à l'étranger.

La participation à des opérations de solidarité internes (prise en charge des notes pour les Elèves absents...) et externes (aide aux Restos du Cœur, au Télévie, à la Ligue contre la Mucoviscidose...) mettent les élèves en contact direct avec les réalités économiques et sociales du monde qui sera le leur dès la fin de leur cursus scolaire.

L'accent sera mis également sur la sensibilisation à l'art sous toutes ses formes et en particulier dans les cours d'éducation musicale et d'éducation plastique.

Ce projet d'établissement a été présenté au conseil de participation où il a été validé.

**S'inscrire au Lycée Jean Boets, c'est d'abord adhérer à ce projet.**

## **B. Organisation et actions pédagogiques**

---

### **1- Organisation pédagogique par degré**

#### **a) Le 1<sup>er</sup> degré :**

Le 1<sup>er</sup> degré commun est constitué d'un seul cycle de 2 années scolaires. Chaque étape comprend 3 périodes. Toutefois, en première année, un premier conseil de classe aura lieu avant le 15 octobre en vue d'établir un Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA) pour les élèves qui en ont besoin.

Au terme de la deuxième année, si l'élève ne maîtrise pas les compétences de base, il peut suivre une année supplémentaire (2S) en vue d'obtenir le Certificat d'Etude du premier degré (CE1D.)

#### **➤ *Plan d'Actions Collectives***

Le Plan d'Actions Collectives a pour objectif la mise en place de différentes mesures pédagogiques et organisationnelles permettant aux élèves du 1er degré d'évoluer efficacement dans leur scolarité.

Il permettra également à ces jeunes étudiants ainsi qu'à leurs parents de réaliser des choix cohérents dans leur orientation vers le 2e degré.

Ce plan d'actions nécessite la participation de tous les acteurs intervenants au 1er degré : les enseignants, l'équipe éducative, le CPMS mais également toute personne pouvant amener une réflexion plus globale sur les moyens mis en œuvre pour épauler l'élève en difficulté.

Les actions et dispositifs sont les suivants :

Ecole de la réussite :

- Pour répondre directement à toute inquiétude au sein d'un cours, une "Ecole de La Réussite" est prévue chaque jour. En fin de journée, une équipe de professeurs réunissant les matières du tronc commun (mathématique, français, sciences, langues modernes) prodigue des conseils et accompagne l'élève dans la réalisation de ses travaux.  
Cette équipe différente chaque jour, permet une relation parfois plus aisée entre l'élève et l'enseignant.  
La demande de participation à cette école de la réussite peut émaner du professeur titulaire, de l'élève ou de ses parents et se fait par le biais du journal de classe.  
La matière à revoir avec l'élève "inscrit" figure dans un carnet peut ainsi être consultée par les professeurs qui encadrent les étudiants à l'école de la réussite.  
La collaboration avec les responsables de l'enfant nous semble effectivement toujours intéressante.

Projet tablette :

- La mise en place d'un projet "Tablette" au sein du premier degré permet aux professeurs de travailler directement sur l'apprentissage des enfants. En effet, par le gain de temps que la tablette procure aux professeurs qui l'utilisent ainsi que la motivation des enfants pour ce genre de pratique permet à l'enseignant de mieux cibler les lacunes de chacun et donc d'effectuer une remédiation plus profitable.

Parrainage des élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année par des élèves du degré supérieur :

- Le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire peut, dans certains cas, représenter une difficulté. La prise en charge des élèves de première année par les professeurs et l'équipe éducative mais également par des parrains/marraines constitue également un atout majeur. L'encadrement par les pairs facilite ainsi cette liaison.

Collaboration avec les centres PMS :

- Par ses contacts réguliers avec les personnes responsables de l'enfant, l'équipe éducative permet de cibler l'élève qui serait absent voire en décrochage scolaire et d'y apporter directement une réponse. Pour ce faire, l'équipe éducative travaille en collaboration directe avec le CPMS.

Approche orientante :

- L'Approche orientante développée au sein du Lycée a, dans ses objectifs, de faire vivre aux élèves du premier degré une journée d'immersion dans les sections du 3<sup>e</sup> degré. Ce projet a pour but de favoriser les contacts entre les élèves des différents âges mais également de découvrir les sections développées au sein du Lycée. L'accompagnement de nos élèves dans l'émergence d'un projet de vie est essentiel.

Aménagement du cadre de vie :

- Convaincus que nous respectons mieux ce que l'on apprécie ou que l'on trouve utile, nous essayons de mettre en valeur les réalisations de nos élèves selon diverses formes (bricolages, constructions,...). Dans le même ordre d'idée, l'équipe éducative veille au maintien de la propreté au sein de l'école mais également à l'extérieur. C'est dans cette optique qu'un projet du respect de la propreté est mis sur pied au travers d'animations de sensibilisation au développement durable, au tri des déchets et de participation à l'action « Wallonie plus propre ». Ce respect du cadre de vie permet également de réduire considérablement les "incivilités" au sein de notre Lycée.

### ➤ **Plan Individualisé d'Apprentissages**

Le Plan Individualisé d'Apprentissages (PIA) est destiné à baliser un parcours scolaire temporairement différent et ciblé sur une ou plusieurs difficultés spécifiques. De cette façon, les professeurs mettent en place différentes initiatives pour que l'élève comble ses lacunes à travers un enseignement plus adapté à son évolution.

La démarche de PIA se base sur des observations et des constats de difficultés qu'il convient de dépasser et, des ressources de l'élève. Dans le PIA, il s'agit de cibler des apprentissages spécifiques en activant une ou plusieurs mesures organisationnelles et/ou pédagogiques de soutien. Ces mesures doivent être construites et répertoriées en fonction de l'élève.

Cette démarche est réflexive et souple dans la mesure où elle induit une analyse des effets des dispositifs employés en vue d'une éventuelle adaptation.

Le PIA est élaboré par le Conseil de classe à l'intention de tout élève du 1<sup>er</sup> degré qui connaîtrait des difficultés dans l'acquisition des compétences attendues.

La démarche du PIA est simple à conceptualiser : observation – analyse – action – évaluation – ajustement.

Au-delà d'une fonction pédagogique liée à l'apprentissage, le PIA peut également être employé en lien avec la construction d'un projet de parcours scolaire.

### **b) Le 2<sup>e</sup> degré de transition ou de qualification**

Le 2<sup>e</sup> degré est celui de l'orientation.

Le 2<sup>e</sup> degré est constitué d'un cycle de deux années scolaires (les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années). Chaque étape comprend trois périodes.

Le 2<sup>e</sup> degré du qualifiant permet à l'élève de choisir son orientation et d'intégrer ainsi des matières qu'il vaut mieux connaître en vue d'un approfondissement éventuel dans ses deux dernières années secondaires.

La mise en place de projets pédagogiques novateurs offre aux élèves une préparation optimale pour aborder les formations proposées au 3<sup>o</sup> degré.

Des séances d'information sur les diverses orientations d'études sont organisées à la fin des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés.

### **c) Le 3<sup>e</sup> degré de transition ou de qualification**

Le 3<sup>ème</sup> degré est celui de la détermination.

Au travers de ses choix d'orientation, l'élève devra acquérir les compétences professionnelles liées au métier qu'il a choisi.

Il sera dès lors prêt à aborder une des formes de l'enseignement supérieur ou à entrer dans la vie professionnelle avec les meilleures chances de succès.

#### **De Transition**

Le troisième degré de l'enseignement de transition est constitué d'un cycle de 2 années scolaires (les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années) au terme duquel l'élève reçoit un CESS lui donnant accès à l'enseignement supérieur de son choix. Chaque étape comprend trois périodes.

#### **De Qualification**

Le troisième degré de l'enseignement de qualification est constitué d'un cycle de 2 années (les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années et éventuellement une 7<sup>e</sup> année professionnelle) au terme duquel l'élève reçoit un CESS lui donnant accès à l'enseignement supérieur de son choix. Certaines sections délivrent également un certificat de qualification lui donnant directement accès au monde professionnel.

La qualification est accordée après le passage de différentes épreuves établies sous forme d'ensemble articulé de compétences (EAC). Ces épreuves se déroulent au rythme de 3 par année scolaire et sont obligatoires. Elles vérifient que l'élève maîtrise bien les compétences définies dans le profil de formation.

### **2- Caractéristiques des épreuves de Qualification**

Les épreuves de qualification concernent le 3<sup>e</sup> degré des humanités techniques et professionnelles<sup>1</sup>. Les épreuves de qualification attestent la maîtrise de toutes les compétences à maîtriser (CM) du profil de formation. Elles remplacent les évaluations par cours de l'Option de base groupée (OBG), ces dernières n'étant plus autorisées. Les épreuves de qualification sont obligatoires. Les élèves **doivent les présenter toutes** pour être délibérés et les réussir pour obtenir le Certificat de qualification.

Elles sont construites à partir du découpage du profil de formation en blocs constitués d'ensembles articulés de compétences (EAC) professionnellement significatifs et résultent d'un travail de coordination et de planification commun à tous les professeurs de l'OBG.

Les modalités de réalisation de l'épreuve de qualification peuvent varier d'une épreuve à l'autre : durée, local, matériaux,...

Les épreuves de qualification se déroulent en présence d'un jury de qualification.

L'Enseignement de la Province de Liège (EPL) organise 3 épreuves de qualification par année scolaire, elles se situent à la fin des 3 périodes selon lesquelles l'année scolaire est découpée : novembre, mars, juin (voir courrier aux parents et planification annuelle).

La possibilité de présenter ultérieurement les compétences non maîtrisées, par exemple au moment de l'épreuve suivante, est envisagée. Les résultats obtenus sont consignés dans le portfolio de l'élève et validés lors de l'épreuve suivante.

---

<sup>1</sup> à l'exclusion des sections pour lesquelles il n'existe pas de PF et par conséquent il n'y a pas de certificat de qualification. Il s'agit des sections : Techniques sociales et Aspirant/Aspirante en nursing. Toutefois, l'organisation de ces sections s'alignera sur l'organisation générale : l'évaluation des cours de l'OBG se fera comme celle des cours de la formation commune.

Seules les épreuves de qualification permettent la validation des compétences de l'élève. Le jury des épreuves de qualification est souverain pour sa décision.

Le cas échéant, les épreuves peuvent se dérouler en dehors de l'établissement (Centre de compétences, CTA, lieux de stage...)

Les modalités d'organisation, de passation et d'évaluation des épreuves de qualification, qu'il s'agisse d'une épreuve intégrée et/ou la réalisation d'un travail, sont communiquées aux membres du jury, aux élèves et aux parents.

### ➤ ***Obligations et droits des élèves***

La participation aux épreuves de qualification est obligatoire pour que l'élève puisse être délibéré en fin d'année.

Les épreuves de qualification se déroulent, sauf cas de force majeure, aux jours et aux heures déterminées par l'établissement.

Chaque élève dispose, dans son dossier d'apprentissage, d'une copie des épreuves ou peut le consulter auprès du Service des Stages afin de se situer dans son parcours d'apprentissage.

### ➤ ***Composition et fonctionnement du jury de qualification***

Le jury est présidé par le chef d'établissement ou son délégué.

Il est composé des :

- professeurs de l'OBG,
- professeurs de cours généraux concernés par l'OBG éventuellement,
- représentants des milieux professionnels exerçant la profession dans laquelle la qualification est sanctionnée.

Les jurés extérieurs ne peuvent être en nombre supérieur aux jurés internes.

Le jury est constitué au début du processus et pour la durée de celui-ci.

Au terme de la dernière épreuve de qualification du processus, le jury de qualification délibère quant à la délivrance du certificat de qualification en intégrant les résultats de toutes les épreuves de qualification et de tous les éléments constitutifs du portfolio.

### ➤ ***Motivation des décisions***

Toutes les décisions du jury de qualification, relatives à l'évaluation de chaque épreuve de qualification des élèves, sont consignées dans un procès-verbal. Pour les épreuves de qualification, les grilles d'évaluation critériées tiennent lieu de motivation. Ces dernières figurent dans le portfolio, elles guideront la remédiation.

### **3- Réussite de l'année : CESS et Qualification**

Pour réussir l'année et obtenir son CESS, l'élève est obligé de présenter toutes les épreuves de qualification.

Le conseil de classe délibère de la réussite de l'année en tenant compte des compétences acquises dans le cadre des cours généraux et de l'ensemble de la formation qualifiante.

En fin de cycle, la législation actuelle permet d'ajourner en deuxième session l'élève qui n'obtient pas son certificat de qualification.

### **4- Modalités d'évaluation**

Aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés tant pour la formation commune que pour l'option de base groupée ainsi que pour la formation commune au 3<sup>ème</sup> degré, le bulletin indique par période une cote chiffrée sur 20 pour le travail journalier et pour le résultat des bilans.

Au 3<sup>ème</sup> degré, l'évaluation de l'option de base groupée est quant à elle liée à la réussite d'une épreuve de qualification correspondant à des situations professionnellement significatives d'apprentissage appelées Ensembles articulés de compétences (EAC) pour toutes les orientations d'études à l'exception des sections précitées.

En matière d'examens, les élèves du premier degré commun et du 3<sup>e</sup> degré sont également soumis à des évaluations externes prévues la Fédération Wallonie Bruxelles (CE1D – TESS). Dans certains cas, le CEB peut être soumis aux élèves ne l'ayant pas obtenu dans l'enseignement primaire.

L'organisation d'une session d'examens en mi-année et en fin d'année permet le contrôle de la maîtrise des compétences définies en fonction du cursus scolaire de l'élève. Lors de ces sessions, des épreuves orales peuvent être organisées dans certains cours, en particulier en langue moderne.

En cas d'épreuve orale, le professeur titulaire sera dans la mesure du possible accompagné d'un collègue de la spécialité.

L'évaluation formative est pratiquée tout au long de l'année scolaire car elle permet de respecter les rythmes d'apprentissage de chacun et de cibler les éventuelles remédiations à effectuer.

Notre enseignement favorise l'**évaluation continue** des compétences. Celle-ci permet de suivre l'évolution de l'élève dans la maîtrise des apprentissages. Elle se fait par l'intermédiaire d'évaluations, de bilans et d'examens. L'appréciation globale est établie par le règlement général des études. La remédiation fait partie de ce processus.

L'utilisation des manuels scolaires est privilégiée et se fera en fonction de l'équipement mis à la disposition de l'école par le Pouvoir Organisateur. Les livres sont mis à la disposition des élèves moyennant le paiement d'une cotisation et d'une caution. Cette dernière est restituée lors de la rentrée des livres auprès du service compétent.

Une épreuve de qualification est une évaluation de compétences intégrées au travers d'une production attendue. L'évaluation des compétences est réalisée au moyen d'une grille constituée de critères et d'indicateurs.

Les indicateurs de maîtrise des compétences permettent la validation des compétences des élèves par le jury de qualification. Le seuil de réussite est précisé. Le degré de maîtrise varie de « satisfaisant, bien à très bien ». Les professeurs de l'OBG déterminent les indicateurs prioritaires.



La réussite de ces indicateurs « prioritaires » est indispensable à la réussite globale dans la mesure où l'acquisition des compétences dépend de leur maîtrise. Ceux-ci sont toujours signalés dans la grille.

Dans tous les cas de figure, il importe de ne jamais perdre de vue que la qualification implique la maîtrise de toutes les compétences du profil de formation. La qualification ne peut donc être accordée sur base d'une « moyenne » des différentes épreuves.

Le conseil de classe délibère sur base des résultats obtenus au terme de l'année scolaire. Ses décisions sont souveraines.

Afin de permettre la meilleure orientation possible pour la poursuite du cursus scolaire de l'élève, des épreuves de remédiation peuvent être organisées en septembre.

## **5- Stages.**

Dans le respect du cadre légal et en conformité avec les avis émis par le Service francophone des métiers et qualifications, le Lycée met sur pied un partenariat avec les milieux professionnels. Une Convention de Stage résulte de négociations qui visent à établir une convergence entre la théorie et la pratique. Les stages font partie intégrante des grilles horaires.

Pour les Elèves du 3<sup>o</sup> degré option « puériculture », « aide familiale », « aide-soignante » « agent d'éducation » et « techniques sociales », les stages sont organisés par bloc (semaine entière de stage) et alternent avec la formation générale et optionnelle.

Pour les « aspirants en nursing » et les « agents médico-sociaux », les stages prennent place dans l'horaire hebdomadaire des élèves et peuvent être regroupés sur une semaine afin de mieux prendre conscience des exigences du monde du travail.

Le Lycée se démarque par sa grande chance d'avoir en son sein une crèche d'application à travers laquelle nos élèves de puériculture et/ou d'aspirante en nursing peuvent évoluer.

Le décret du 5 décembre 2013 (applicable au 1/9/2014) prévoit l'organisation des stages dans l'enseignement secondaire et les rend obligatoires pour les sections suivantes du Lycée : agent médico-social, aide-familial, aide-soignant. Le nombre de semaines de stage obligatoire est compris entre 4 et 15 semaines dans le 3<sup>e</sup> degré.

Ces stages sont de type 3 – pratique en responsabilité ; ils sont proposés par le bureau des stages de l'établissement. Le stage est évalué en fonction des compétences du profil de formation qui sont formalisées dans les grilles communes des épreuves de qualification.

Les OBG du 3<sup>e</sup> degré « Puériculture » et « Aspirante en nursing » relèvent quant à elles d'une réglementation spécifique (AGCF 6/9/2001).

Ces stages se complètent par la participation des élèves, encadrés par les Professeurs, à diverses activités extérieures. Certains stages sont organisés pendant les périodes de congés scolaires afin, entre autre, de répondre aux exigences de la Direction Générale de la Santé.

L'Elève stagiaire peut échanger ses impressions et faire part des difficultés rencontrées lors d'activités spécifiques dénommées « Séminaires » ou « Travaux pratiques ».

Un carnet de stage est obligatoire. Il constitue, tout au long du stage, le moyen de liaison entre l'établissement scolaire, le stagiaire et le milieu professionnel.

Le carnet de stage reprend au moins les éléments suivants :

1. un exemplaire de la convention,
2. le type de stage,
3. les objectifs du stage,
4. le calendrier et les horaires,
5. les modalités d'évaluation,
6. ce qui est attendu de la part du milieu professionnel en matière de développement des aptitudes et compétences professionnelles attendues.
7. Une feuille de contact

Le carnet accompagne toujours l'élève aussi bien à l'école que sur le lieu de stage. L'élève y note les activités et les apprentissages réalisés. Le milieu professionnel y note des éléments d'évaluation.

La tenue du carnet de stage s'effectue sous la responsabilité du maître de stage, en collaboration avec le tuteur désigné par le lieu de stage.

Le carnet de stage peut tenir lieu de rapport de stage si la Direction en décide ainsi après concertation avec l'équipe éducative.

Il intervient dans le processus d'évaluation des élèves.

« Les stages font partie intégrante de la formation de l'élève; ils interviennent dans le processus d'évaluation des élèves<sup>2</sup>. »

Sections concernées par les stages :

Sections	Organisation	Année	Quota
Agent d'éducation	hebdomadaire	5 <sup>ème</sup>	120 périodes
	bloc	6 <sup>ème</sup>	120 périodes
Agent médico-social	hebdomadaire	7 <sup>ème</sup>	200 périodes
Aide familial	bloc	5 <sup>ème</sup>	150 périodes
	bloc	6 <sup>ème</sup>	250 périodes
Aide-soignant	bloc	7 <sup>ème</sup>	350 périodes
Aspirantes en nursing	hebdomadaire	5 <sup>ème</sup>	280 périodes
	hebdomadaire	6 <sup>ème</sup>	280 périodes
Puériculture	bloc	5 <sup>ème</sup>	250 périodes
	bloc	6 <sup>ème</sup>	350 périodes
	bloc	7 <sup>ème</sup>	400 périodes
Techniques sociales	bloc	6 <sup>ème</sup>	120 périodes

Remarque :

Selon le décret relatif à la protection des élèves stagiaires, les étudiants doivent impérativement remplir certaines obligations. Si l'analyse des risques encourus sur les lieux de stage l'impose, ils doivent se soumettre à une visite médicale à la médecine du travail. Il est indispensable d'insister sur l'importance du rendez-vous qui leur est fixé. Sans le document du médecin du travail remis au terme de la visite, ils ne peuvent effectuer leur stage. Seul un certificat médical peut couvrir une absence lors de cette visite. Ils sont également soumis, par le PSE, à un test tuberculique et à la vérification de leur état vaccinal.

---

<sup>2</sup> Décret du 5 décembre 2013, article 5, §8

## **6- Les remédiations**

L'apprentissage de la rigueur suppose la mise en place de structures adaptées à chaque élève. Elles doivent lui permettre de construire son savoir en privilégiant le raisonnement par rapport à la quantité de matière. L'accent est mis sur la pratique du français, outil indispensable à la communication et à la compréhension de tous les cours.

Dès son entrée en 1<sup>re</sup> année, l'élève est intégré au projet " Ecole de la Réussite ". Il évoluera dans des classes hétérogènes. Le 1<sup>er</sup> degré est organisé sur la base de 6 modules de formation étalés sur les deux années. Ces modules ont pour objectif d'amener l'élève à maîtriser les socles de compétences tant disciplinaires que transversales qui seront évaluées lors d'épreuves prévues pour l'obtention du CE1D en fin de cycle.

Des remédiations personnalisées, en fonction des besoins, sont mises en œuvre le plus tôt possible. Ces remédiations peuvent être réalisées avec des technologies modernes telles que les tablettes numériques.

Une année complémentaire à l'issue de la 2<sup>e</sup> commune permettra à l'élève qui ne maîtrise pas l'ensemble des socles de compétences de compléter sa formation grâce à une grille horaire aménagée pour combler les lacunes décelées.

Tout au long de ses études et lorsque cela s'avère nécessaire, chaque élève peut bénéficier d'un suivi réalisé par le CPMS. Les élèves issus de l'Enseignement spécialisé sont accueillis par le Lycée dans le respect des dispositions légales.

Le Plan Individuel d'apprentissage est appliqué au mieux pour cerner les difficultés des élèves.

L'apprentissage de la " Gestion d'une Session d'Examens " permettra aux élèves d'acquérir une méthode de travail efficace de préparation à une évaluation certificative.

L'école de la réussite permet aux élèves qui en ressentent le besoin, la possibilité d'améliorer leurs performances en mettant à leur disposition des professeurs de français, de mathématique, de langue moderne et de sciences de 15h25 à 16h15, les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 11h55 à 12h45 le mercredi.

Toute notre structure est mise au service de la réussite. Les horaires sont aménagés dans le souci de favoriser les apprentissages et les activités de loisir, d'organiser des cours sous forme de modules semestriels, de favoriser l'interdisciplinarité. Des locaux spécifiques dotés d'un équipement de pointe, un espace « Cyber média » accessible à tous, un « Centre de Documentation » performant, une « Salle de lecture » disponible, des locaux dotés de tableaux interactifs, des tablettes (principalement utilisées au 1<sup>er</sup> degré), des laboratoires de sciences et des locaux pour les travaux pratiques, des supports pédagogiques actualisés fourniront le cadre d'un apprentissage efficace.

## **7- Actions**

### ➤ **Formation continuée des enseignants.**

Le Lycée encourage la formation continuée des Enseignants pour développer de nouvelles démarches pédagogiques et maîtriser les technologies modernes.

Chaque année nous organisons des journées de formation pour l'ensemble du personnel dans le domaine des compétences et de l'évaluation.

Nous favorisons aussi la formation permanente des enseignants sur base volontaire sur les thèmes prévus par la Fédération Wallonie Bruxelles.

### ➤ **Activités du Lycée...**

- Journée de sensibilisation au handicap pour les 7<sup>ème</sup> en puériculture et les 6<sup>ème</sup> Agent d'éducation en vue de les préparer à leurs stages en enseignement spécialisé avec l'intervention de partenaires extérieurs, tels que La Lumière, Picsap et le Bataclan.
- Participation à la journée d'action « Pas d'accord, j'assume » d'Amnesty International : signature de pétitions et rédaction de carte de soutien.
- « Jeunes citoyens en action » : Participation des 6<sup>ème</sup> en technique sociale au Projet durant toute l'année scolaire. Celui-ci est mis en place par Annoncer la couleur en collaboration avec le CNCD.
- Projet culturel et Colloque : tous les deux ans a lieu un colloque à destination non seulement des élèves de 7<sup>ème</sup> P, des professeurs de l'école et du personnel de notre crèche d'application, mais où seront également conviés les personnels des diverses crèches de la région liégeoise. Le thème sera Les cent langages de l'enfant et l'introduction de l'art à la crèche.
- Participation des 6<sup>ème</sup> sciences sociales et éducatives à l'action « apprentis citoyens » en vue des élections futures : débat politique organisés à la Cité Miroir avec les 4 grands partis francophones
- Paroles d'enfants : journée de formation des 7<sup>ème</sup> P et 6 AF sur l'accompagnement des enfants et des familles auteurs ou victimes de maltraitance.
- Participation à la Biennale théâtrale organisée par la Province de Liège.
- Participation régulière à l'organisation d'une émission radio sur Equinoxe.
- Organisation de rencontres des classes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés avec l'Espace M.
- Lancement du « Journal du Lycée ».
- Bal des terminales
- Réalisations de capsules vidéo
- Projet environnement
- Intégration dans la vie du quartier : Parc Ste Agathe
- Création d'une association de parents
- Participation à un concours audio-visuel

➤ ***Initiatives prises en matière de Citoyenneté***

- Assemblée des délégués de classes.
- Organisation de petits déjeuners équilibrés en période d'examen pour tous les élèves et professeurs qui le souhaitent.
- Projet « Parrainage des élèves du 1<sup>er</sup> degré » lancé en septembre 2014.
- Participation de plusieurs élèves au voyage à Mauthausen pendant les vacances de Pâques.
- Voyages à Breendonk.
- Semaine Sécurité et/ou prévention des assuétudes en collaboration avec la police fédérale.
- Animation du TEC.
- Animations FEDEMOT selon les années.
- Projets « hygiène - propreté » : tri des déchets dans le cadre de l'approche orientante.
- Des contacts avec le "Comité de quartier Sainte Marguerite" et quelques AMO du quartier ont été développés pour favoriser plus encore l'ancrage du Lycée.

➤ ***Activités sportives***

- Organisation de tournois sportifs avec la collaboration de l' A.S.E.P.
- Tournois internes entre élèves et professeurs.
- Participation au Jogging de Liège et Run for School

➤ ***Projets internationaux***

- Divers projets internationaux « Erasmus + » sont organisés par le Lycée.
- Lycée Jean Boets s'est lancé dès 2003 et c'est plus de 250 élèves et une quarantaine de professeurs qui ont été directement impliqués et touchés par ces projets d'échanges.
- Forum des Innovations de Schola ULB : l'école y participe en tant « qu'expert » et témoin des projets européens.
- Réception des professeurs de l'Ile de la Réunion en vue de visiter nos institutions partenaires pour un placement éventuel de leurs élèves en stages 3 semaines à Liège
- Projets d'appariement futurs
- Préparation d'un voyage des « réthos ».

### ➤ **Démarches favorisant l'intégration et l'orientation des élèves**

- Elaboration d'un livret d'accueil, et d'une politique d'accueil sous forme d'activités diverses durant 2 journées complètes (visites de l'école, du quartier, repas entre élèves et professeurs, petit-déjeuner d'accueil avec les parents, ...).
- Accueil et préparation des stages des élèves inscrits en « puériculture » et « aspirant en nursing » au Domaine de Belvaux.
- Semaine d'orientation – immersion des élèves des classes terminales à l'Université et à la Haute Ecole de la Province de Liège.
- Semaine « courts ouverts » pour les élèves de 4<sup>e</sup> année dans des classes du 3<sup>e</sup> degré.
- Participation à une demi-journée de présentation des sections à la Haute Ecole de la Province de Liège, pour les élèves de 5<sup>e</sup> année.

### ➤ **Activités promotionnelles**

- SIEP, villages provinciaux.
- Journée Découverte. Lors de la journée « Découverte », nos élèves s'impliquent activement et réalisent eux-mêmes les visites de l'école à destination des personnes intéressées par notre établissement.
- Participation de nos élèves dans l'encadrement de diverses manifestations provinciales et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Séance d'information à destination des élèves et de leurs parents, notamment pour les élèves de 4<sup>e</sup> année.
- Séance d'information à destination de futurs élèves et leurs parents.

### ➤ **ASBL**

L'ASBL de l'école tient une place primordiale dans le fonctionnement du Lycée :

- gestion de stocks de livres.
- organisation d'activités pour les élèves.
- aide sociale et financière aux élèves dans le besoin
- promotion de l'Institut.

## **8- Collaboration avec les parents**

Le Lycée met un point d'honneur à privilégier le contact avec les parents des élèves dont il a la responsabilité. L'équipe éducative travaille ainsi en étroite collaboration avec le milieu familial de nos élèves.

En outre, les réunions de parents sont des moments complémentaires à une communication globale entre les parents, les élèves et l'équipe éducative (professeurs, éducateurs, direction, CPMS).

Nous organisons annuellement trois réunions de parents (après le premier bulletin, en fin novembre), après le second, en début mars, et en fin d'année, lors de la distribution des prix.

Une réunion particulière pour la 1<sup>ère</sup> année est organisée dès la fin du mois de septembre. Elle permet d'établir directement un contact privilégié entre l'équipe éducative et les familles.

Quant aux parents dont l'enfant présente des échecs et qui n'ont pu se déplacer, ils sont systématiquement invités à l'école par la suite.

Nous sommes également à l'écoute des parents qui souhaitent nous rencontrer, tant au niveau de l'équipe éducative que du staff de direction, pour nous faire part d'un problème vécu à l'école par l'enfant.

En plus de ces démarches incluant les parents, le projet « Amarrage », a mis en évidence l'importance d'amener les parents à l'intérieur de l'école et d'en faire des partenaires, des collaborateurs autour du parcours scolaire de leur enfant. Afin de rencontrer cet objectif, nous organisons 2 à 3 fois par an, un goûter et invitons les parents à venir rencontrer l'équipe éducative.

#### Les convocations de parents à l'école

Nous avons pris l'habitude de convoquer rapidement les parents en cas d'acte d'indiscipline ou d'absentéisme (ce qui concernera l'éducateur de tutelle, l'éducateur en chef ou la sous-direction, selon la gravité des faits reprochés), dans le but d'éviter directement tout risque de déviance.

La Direction se réserve le droit d'intervenir personnellement dans les cas particuliers.

#### Présence des parents à l'inscription

La présence des parents est requise à l'inscription de l'élève (mineur ou majeur). Ils seront prévenus des exigences de discipline et de travail. Comme prescrit par le décret-missions, les documents importants leur seront remis, dont le règlement d'ordre intérieur, le règlement des études, les projets éducatifs et pédagogiques et d'établissement.

#### La présence des parents au Conseil de participation

Comme prévu, des parents peuvent être membres du Conseil de participation du Lycée en tant que représentants des parents.

Les parents pourront ainsi être associés à la vie active de l'école et participer, avec leurs moyens, aux campagnes de promotion de l'école.